

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 17 Juin 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf
et le vingt trois Juin à dix-sept heures

Extension de
l'Ecole de Musique

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

9906/06

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, BONNET, DAVID,
FOUQUES, GILLY, LORENZI, MASCARELLI, MORANI, OTTO,
PASCAL, REGHEZZA, SENECA.
MMES BELLON, COHEN, FORESTIER, GASTALDI, GIUDICELLI,
SOMARIA.

Le Président indique que l'Ecole de Musique des
BAOUS, intervenant notamment sur les communes de Gattières
et Saint Jeannet et comptant près de 150 élèves, a demandé
son intégration à l'Ecole Départementale de Musique des
Alpes Maritimes.

L'étude de cette extension est en cours de
réalisation par la Direction de l'Ecole de Musique.

Toutefois, les communes qui accueilleront un
centre d'enseignement pour l'année scolaire 1999-2000, ne
pourront pas pour l'instant être intégrées dans le
Syndicat Mixte. Il y aurait donc lieu de passer des
conventions avec les communes pour le fonctionnement de la
prochaine année scolaire notamment en ce qui concerne les
locaux et les montants des participations financières.

Où l'exposé du président, le Comité décide :

1/ de charger la Direction de l'Ecole Départementale de
Musique des A.M. d'effectuer une étude financière
précise sur ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles SINESY

